



Mairie de Villers-Canivet
12 route de Thury-Harcourt
14420 VILLERS-CANIVET
Tél : 02.31.90.80.87
mairie.villers-canivet@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

Convocation du 22 mars 2024
Date d'affichage de la convocation : le 22 mars 2024

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre le huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BONNE Jean-Louis, Maire.

Présents : Mr Mme, BONNE Jean-Louis, BENOIST Rémi, LÉBOUCHER Bernard, BESNARD Marc, BOROVSÁK Gilbert, Mme CANU Patrice, LE COURTES Nicolas, LECOURT Valérie, BOYAVAL Brigitte, FAVREL Véronique, GENTILUCCI Micheline, MARIE Aurélie.

Absents : Mr BERTIAUX Franck, GUILLAUME Romain (excusé et a donné pouvoir à Mr BONNE Jean-Louis).

La séance peut commencer, le quorum est atteint.

Mr BENOIST Rémi a été élu secrétaire.

Monsieur Jean-Louis BONNE demande aux Conseillers si le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil en date du 18 mars 2024 n'apporte aucune remarque.
Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

L'ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote des taux 2024
- Vote du budget primitif 2024
- Demande de subvention en APCR concernant les travaux de voirie
- Demande de subvention amendes de police concernant les travaux de voirie
- Coût annuel 2023 du service urbanisme par la communauté de communes du pays de falaise
- Agents communaux : prime de pouvoir d'achat
- Devis divers à étudier
- Divers

Délibération 2024/013

Vote du compte de gestion 2023

Monsieur Rémi BENOIST est Président de séance.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2023 et après délibération, le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2023.

Au moment du vote du budget, Monsieur Jean-Louis BONNE, Maire, ne prend pas part au vote.

Membres présents : 11

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°2024/014

Vote du compte administratif 2023

Monsieur Rémi BENOIST est Président de séance.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 et après délibération, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2023 en concordance avec le compte de gestion 2023.

Au moment du vote du budget, Monsieur Jean-Louis BONNE, Maire, ne prend pas part au vote.

Résultat budgétaire de l'exercice 2023

Fonctionnement dépenses 375 179.65

Fonctionnement recettes 473 843.53

Investissement dépenses 455 907.27

Investissement recettes 94 172.40

Résultat de l'exercice

Fonctionnement 98 663.88

Investissement - 361 734.87

Résultat de clôture

Fonctionnement 658 569.14

Investissement - 457 729.49

RAR investissement recettes 145 931.45

RAR investissement dépenses 75 510.12

Membres présents : 11

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

Monsieur Jean-Louis BONNE, Maire reprend la présidence de séance.

Délibération N°2024/015

Affectation du résultat de l'exercice 2023

En section de fonctionnement :

- Résultat 2022 559 905.26

- Résultat 2023 98 663.88

- un résultat de clôture pour l'exercice 2023 658 569.14

En section d'investissement :

- Résultat 2022	- 95 994.62
- Résultat 2023	- 361 734.87
- Résultat de clôture 2023 (cpte 001)	- 457 729.49
Solde des restes à réaliser (investissement)	70 421.33

Besoin de financement

Au compte 1068 (recettes)	387 308.16
Résultat de fonctionnement reporté sur 2024 (cpte 002)	271 260.98

Membres présents : 12

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°2024/016

Vote des taux 2024

Taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants, pour l'année 2024 :

Taxe foncière (bâti)	47.88%
Taxe foncière (non bâti)	42.77%
Taxe d'habitation	13.65%

Membres présents : 12

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°2024/017

Vote du Budget primitif 2024

Détails du budget :

Fonctionnement dépenses

011	126 085.00
012	133 450.00
014	9 200.00
65	263 787.98
66	7 900.00
023	185 578.00
Total	726 000.98

Fonctionnement recettes

70	13 756.00
73	263 368.00
74	166 116.00
75	8 500.00
013	3 000.00
002	271 260.98
Total	726 000.98

Investissement dépenses	
16	47 900.00
20	25 000.56
21	303 662.00
23	28 794.56
001	457 729.49
Total	863 086.61

Investissement recettes	
10	403 808.16
13	273 700.45
021	185 578.00
Total	863 086.61

Mr Jean-Louis BONNE procède au vote.

Membres présents : 12

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Délibération N°2024/018

Demande de subvention en APCR concernant les travaux de voirie - Conseil Départemental

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de voirie rue du Pré de Pille. Voici l'estimation financière réalisée par la société TECAM.

Total H.T. : 190 359,00€

Total T.V.A. (20%) : 38 071,80€

Total T.T.C. : 228 430,80€

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Départemental, en APCR et au titre des amendes de Police, à la CDC du Pays de Falaise au titre de la dotation Patrimoine et Voirie et le solde, sur les fonds propres de la commune. La dépense sera inscrite en investissement, au budget 2024.

Aucune objection. Accord des membres présents à l'unanimité.

Délibération N°2024/019

Demande de subvention au titre des amendes de police concernant les travaux de voirie – Conseil Départemental

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de voirie rue du Pré de Pille. Voici l'estimation financière réalisée par la société TECAM.

Total H.T. : 190 359,00€

Total T.V.A. (20%) : 38 071,80€

Total T.T.C. : 228 430,80€

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Départemental, au titre des amendes de police et en APCR, à la CDC du Pays de Falaise, au titre de la dotation Patrimoine et Voirie et le solde, sur les fonds propres de la commune. La dépense sera inscrite en investissement, au budget 2024.

Aucune objection. Accord des membres présents à l'unanimité.

Délibération N°2024/020

Demande de subvention au titre de la dotation Patrimoine et Voirie concernant les travaux de voirie – Communauté de communes du Pays de Falaise

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de voirie rue du Pré de Pille. Voici l'estimation financière réalisée par la société TECAM.

Total H.T. : 190 359,00€

Total T.V.A. (20%) : 38 071,80€

Total T.T.C. : 228 430,80€

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander une subvention à la CDC du Pays de Falaise, au titre de la dotation Patrimoine et Voirie, au Conseil Départemental, au titre des amendes de police et en APCR, et le solde, sur les fonds propres de la commune. La dépense sera inscrite en investissement, au budget 2024.

Aucune objection. Accord des membres présents à l'unanimité.

Délibération N°2024/021

Coût annuel 2024 du service urbanisme par la Communauté de Communes du Pays de Falaise

Après délibération le Conseil Municipal accepte de régler à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, la somme de 3 389.02€ correspondant au coût d'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'année 2023.

Aucune objection. Accord des membres présents à l'unanimité.

Agents communaux : prime du pouvoir d'achat

Cette prime vise à soutenir les agents publics dont la rémunération est inférieure à 39 000€ Brut annuel.

Le montant de la prime est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Pour une rémunération inférieure ou égale à 23 700 €, il est alloué une prime de 800 € proratisée au temps de travail de l'agent.

Délibération N°2024/022

Entretien des accotements pour l'année 2024

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MAILLARD Espaces Verts pour un montant de 10 655.00€ HT 12 786.00€ TTC. Les travaux concernent l'entretien des accotements de voirie.

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité.

Délibération N°2024/023

Tonte du cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MAILLARD Espaces Verts pour un montant de 890.00€ HT 1 068.00€ TTC. Les travaux concernent la tonte du cimetière.

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité.

Délibération N°2024/024

Fourniture et pose d'une clôture

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise EI BOISGONTIER pour un montant de 2 066.00€ HT 2 479.20€ TTC. Les travaux concernent en la fourniture et la pose d'une clôture au futur parking de la mairie.

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité.

Délibération N°2024/025

Aide aux familles - Voyage à la Toussuire

Après délibération, le Conseil Municipal décide de donner une participation aux familles dont les enfants ont participé au voyage à la Toussuire organisé par le collège Pierre et Marie Curie de Potigny.

Aucune objection. Accord des membres présents à l'unanimité.

Divers

- Travaux du SDEC (Route de Martigny), Pas de reste à charge pour la commune.
-
- Syndicat d'eau : Déplacement canalisation prévu en juin (chemin du Long but, Chemin Bougran).
-
- PanneauPocket : Les Procès-verbaux des conseils municipaux seront déposés sur l'application.
-
- Carnaval de l'école maternelle : Mmes Brigitte BOYAVAL et Véronique FAVREL seront présentes.
- Zones d'accélération de la production d'Energie renouvelable (ZAENR) : Zones communales à définir avant octobre 2024.

- Réunion avec la Gendarmerie : récapitulatif des évènements passés sur la commune et sur le territoire.

- Conseillère numérique départementale : Une réunion a eu lieu avec la Conseillère et les Elus, il a été décidé qu'un questionnaire de recensement des besoins en numérique sera adressé à un panel de foyers. Une information sera déposée sur PANNEAUPOCKET, dans ce sens. Tout le monde est concerné : adolescents, adultes, parents, seniors ... En accompagnement individuel ou atelier collectif. Cette démarche est gratuite. Retour des réponses dans un mois.

Fin de la réunion à 20 heures.

Le Maire,
Jean-Louis BONNE

Le secrétaire de séance,
Rémi BENOIST